

Introduction d'un recours contre un permis UNIQUE

Nos réf. : PU-E 03-2017

Réf DGO3 : 19733 & D3300/51012/RGPED/2017/2/CSIMO/dchio - PU

Réf DGO4 : F0316/51012/PU3/2017.2

Réf DPA : REC.PU/17.142

Le Collège Communal de la Commune de BRUGELETTE a l'honneur de porter à la connaissance des habitants qu'un recours a été introduit contre le permis UNIQUE octroyé le 8 novembre 2017 a :

M. et Mme HAYOIS – D'HAEMERS
rue de Silly, n°40 à 7940 Brugelette
parcelle cadastrée Div 1, section A n°160
pour exécuter les travaux ou actes suivants :

- **Mise en activité d'une exploitation agricole comprenant :**
 - Un hangar existant (stockage de matériel),
 - La construction d'un poulailler de 9.000 Poules pondeuses avec un parcours extérieur de 3ha80,
 - Une habitation existante à démolir et une habitation à construire.

L'enquête se déroule du 08/01/2018 au 29/01/2018 inclus.

Les personnes qui auraient des objections à formuler à propos de ce projet sont priées de les faire parvenir du 08/01/2018 au 29/01/2018 (jour de clôture),

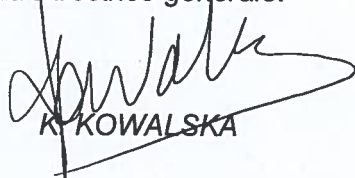
- soit par écrit au Collège Communal, Grand place, 2a à 7940 BRUGELETTE
- soit par mail à l'adresse suivante : urba-envir@brugelette.be en reprenant toutes vos coordonnées.
- soit de se présenter à l'effet d'y communiquer leurs observations verbales au délégué de l'Administration lors de la séance de clôture de l'enquête publique qui aura lieu en l'Hôtel de ville, même adresse, le jeudi 4 mai 2017 de 16h à 16h30.

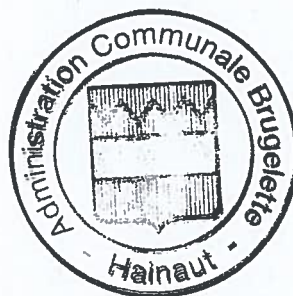
Le dossier est déposé à l'examen du public, à l'Administration Communale, Service de l'Urbanisme, du lundi au vendredi de 9 à 12h, à la permanence du samedi matin de 9h30 à 11h30 (à l'Etat Civil) ainsi que sur rendez-vous.

Brugelette, le 2 janvier 2018

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

La Directrice générale.


K. KOWALSKA



Le Bourgmestre,


A. DESMARLIERES